



Valeurs du nouvel irl et de l'ancien irl ?

Par **BAHAR**, le **05/03/2011** à **21:50**

Bonjour,

Je voudrais augmenter mon locataire pour l'année 2009 selon l'indice de IRL. J'ai en principe 5 ans pour aller en arrière tant pour le loyer de base que pour les charges, vous me le confirmerez !! Ma question est quelle est la différence entre valeurs de l'ancien IRL et valeur du nouvel IRL. En 2008 quand je l'ai augmenté je me suis référé qu'à l'ancien indice IRL les références par exemple 3ème trim 2006 : 106,36 et 3ème trim 2007 : 109,01 mais avec la valeur du nouvel IRL les indices ne sont pas les mêmes pour la trimestre 112,43 pour 2006 et 113,68 pour 2007 ???? Je ne comprends pas ce qui était valable à l'époque ne l'est plus ? Comment dois-je calculer pour 2009 ? Avec forcément le nouveau 3ème trimestre 2008: 117,03 par rapport à l'ancien IRL troisième trimestre 2007 : 109,01 ou nouvel IRL troisième trimestre 113,68 ?

Aidez-svp c'est urgent et merci à tous !

Par **mimi493**, le **05/03/2011** à **22:41**

Merci de ne pas écrire en fluo, c'est illisible, ça fait mal aux yeux